

Décret

Générale

modern

Décret n° 2012-274/PR/MS portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Hôpital Dar-El-Hanan.

n° 2012-274/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
30 décembre 2012

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2012

Date du numéro
31 décembre 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant définition et gestion des établissements publics

VU La Loi n° 48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé

VU la Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 réforme hospitalière

VU La Loi n°173/AN/07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation du Ministère de la santé

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VU Le Décret n°2010-0198/PR/MSportant organisation et fonctionnement de l'hôpital Dar-El-Hanan

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

les membres du conseil d'administration de l'Hôpital Dar-El-Hanan sont désignés comme suit

- Mme NEIMA MOUSSA ALI, Représentante du Ministère de la Santé
- Mme AMINA ABDI SAID, Représentante du Ministère de la Promotion de la Femme
- M. MOHAMED AHMED YOUSSEF, Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances
- Mme FATOUMA MAHAMOUD ABDILLAHI, Représentante de l'Ecole de Médecine
- M. MAHAMOUD ABDILLAHI KORAH, Représentant de la Commune de Djibouti
-

Mme MARIAM MOHAMED KAMIL, Représentante de l'ISSS

- M. ALI MAHAMOUD DELWAISS, Représentante de l'association des usagers
- Mme FARDOUSSA IBRAHIM NOUR, Représentante de l'UNFD
- Mme FATOUMA ALI CHIREH, Présidente de l'association de sage femme ;

Article 2

Le Ministre de la Santé est chargé de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret sera enregistré et publié au journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH